

La gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique

Sabrine TRIKI

Docteur en droit public
Faculté de droit et des sciences
politiques de Sousse
Université de Sousse

ملخص

إنّ حوكمة الأمن الغذائي في إفريقيا تشكّل تحدياً معقداً يتطلب تنفيذ سياسات فعّالة مبنية على نهج شامل ومتكامل، وكذلك على إجراءات ملموسة من أجل الاستجابة بشكل مثالي للتحديات المختلفة التي تواجه الأمن الغذائي في هذه القارّة وإنشاء أنظمة غذائية مستدامة ومرنة.

الكلمات المفتاحية: انعدام الأمن الغذائي، القضايا، سياسات الإدارة، استراتيجيات الوقاية، الاستدامة، الرخاء.

Résumé:

La gouvernance de la sécurité alimentaire en Afrique est un défi complexe, qui suppose la mise en place des politiques efficaces, en se basant sur des approches holistiques et intégrée et aussi sur des actions concrètes afin de répondre, d'une manière optimale, aux divers enjeux de la sécurité alimentaire de ce continent et de mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients.

Mots clés: insécurité alimentaires, enjeux, politiques de gestion, stratégies de prévention, durabilité, prospérité.

Abstract

Food security governance in Africa is a complex challenge, which requires the implementation of effective policies, based on holistic and integrated approaches and also concrete actions in order to respond, optimally, to the various food security challenges of this continent and to establish sustainable and resilient food systems.

Keywords: food insecurities, challenges, management policies, prevention strategies, sustainability, prosperity.

Introduction

«Le récit africain doit être écrit par les africains».

Christian GAMBOTTI⁽¹⁾

Le monde a pris conscience, depuis des décennies, des menaces et des enjeux alimentaires à venir, et ce pour plusieurs raisons, dont principalement, les conflits, le changement climatique, la forte croissance démographique, les nouvelles habitudes alimentaires, la spéculation sur les aliments, le recours aux agrocarburants issus de plantes comestibles, ainsi que l'impact de la pandémie Covid-19 qui rendent la production vivrière de plus en plus critique⁽²⁾.

Dans cette perspective, la situation alimentaire mondiale s'est dégradée et elle continue d'atteindre des niveaux alarmants partout dans le monde et particulièrement dans la plupart des pays à faible revenu en Afrique. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ci-après F.A.O) estime qu'en 2023 *«l'insécurité alimentaire modérée ou grave touchait 28,9% de la population mondiale, ce qui signifie que 2,33 milliards de personnes n'avaient pas accès à une nourriture adéquate de manière régulière. Ces estimations comprennent les 10,7% de la population – soit plus de 864 millions de personnes – en proie à une insécurité alimentaire grave,*

(1) GAMBOTTI (C.), «L'agenda 2063, un cadre collectif et participatif pour une Afrique unie et prospère», *Vol76, n°4, septembre 2018*, p. 136.

(2) Voir, GOURADE (G.), «Le défi alimentaire africain», *Recherches internationales*, n° 102, janvier-mars 2015, p. 93.

situation qui compromet dangereusement leur santé et leur bien-être»⁽³⁾. L'organisation précise ainsi que dans la même année «la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave en Afrique (58,0%) représentait près du double de la moyenne mondiale, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et en Océanie, elle était plus proche de cette dernière – soit 28,2 pour cent, 24,8 pour cent et 26,8 pour cent, respectivement»⁽⁴⁾.

En surplus, en février 2025, «le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est estimé à 61,6 millions en Afrique de l'Est et à près de 50 millions en Afrique de l'Ouest et centrale»⁽⁵⁾.

En fait, la question de la sécurité alimentaire en Afrique est toujours préoccupante. Bien que l'Afrique abrite «certains des terres les plus fertiles du monde, des ressources abondantes et une jeune population en plein essor, elle reste paradoxalement prisonnière de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de défis tels que le changement climatique, les pertes post-récolte et l'inefficacité des chaînes d'approvisionnement»⁽⁶⁾.

À l'issue de ces constatations, la gouvernance de la sécurité alimentaire dans le contexte africain fait l'objet d'une attention particulière qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur les enjeux de la sécurité alimentaire qui ne se limitent pas à la question de faire nourrir les gens mais ils prennent également en considération toutes les dimensions de l'alimentation, à savoir, l'agriculture, la santé publique, l'environnement, le lien social, l'économie et l'emploi.

(3) FAO, FIDA, OMS, PAM & UNICEF, «L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024. Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition», Rome, 2024, pp. 5-6.

(4) *Ibid.* p. 6.

(5) Banque mondiale, «Dernières données sur la sécurité alimentaire», 17 février 2025. Disponible sur le site: <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/brief/food-security-update> [Consultable en ligne le 31 mars 2025].

(6) L'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), «Renforcer les systèmes alimentaires en Afrique pour un avenir meilleur», Africa Agriculture Status Report, 2023, p. 6.

En effet, la gouvernance est un concept très varié, elle est souvent utilisée sans pour autant avoir une identification claire et bien déterminée. Néanmoins, on peut prendre la définition proposée par Isabelle Lacroix et Pierre-Olivier St-Arnaud du fait qu'elle réunit les différents éléments relatifs à la gouvernance. Ainsi, selon ces auteurs, la gouvernance se définit comme «[Un] ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir»⁽⁷⁾.

Ainsi, la gouvernance de la sécurité alimentaire a la particularité de toucher un domaine d'activité très sensible du fait qu'il touche directement la vie de tout être humain. Dans ce cadre, elle réunit des politiques, cadres et mécanismes qui ouvrent la voix aux différents acteurs lesquels vont «du savoir technique spécialisé jusqu'aux croyances intimes»⁽⁸⁾, d'assurer et d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des individus et des ménages⁽⁹⁾.

La sécurité alimentaire représente une notion à la fois évolutive et multidimensionnelle qui représente un souci d'ordre international

(7) LACROIX (I.) & ST. ARNAUD (P.O.), «La gouvernance: tenter une définition», *Cahiers de recherche en politique appliquée*, Vol. 4, n°3, automne 2012, p. 26.

(8) LE BEL (P.M.) & LARDON (S.), «Introduction. Les défis de la gouvernance alimentaire: rapports de force, précarité et participation citoyenne», *Revue Norois*, n° 262, 2022/1, p. 7.

(9) Voir, Ministère des affaires étrangères français, «La gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition», octobre 2020, disponible sur le site: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/autres-secteurs-d-importance/securite-alimentaire-nutrition-et-agriculture-durable/la-gouvernance-mondiale-de-la-securite-alimentaire-et-de-la-nutrition/> [Consultable en ligne le 31 mars 2025].

dont les implications ne se limitent pas un pays ou une région bien déterminée.

En effet, pendant longtemps la logique protectionniste a été dominante, motivée par la nécessité de trouver des solutions à la faim et à la mal nutrition à travers l'augmentation du volume de la production alimentaire mondiale. Toutefois, sous l'impulsion de la crise alimentaire des années 1970⁽¹⁰⁾, le concept de sécurité alimentaire s'est apparu pour la première fois dans sa signification initiale dans le cadre de la Conférence mondiale sur l'alimentation de la F.A.O qui s'est tenue en 1974 en se limitant à l'accès économique à la nourriture et en se focalisant sur la capacité en matière d'approvisionnement des produits de base afin de soutenir la croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix. Dans ce sens, la sécurité alimentaire est assurée lorsqu'il existe un équilibre entre l'offre et la demande des denrées alimentaires⁽¹¹⁾.

Par la suite, cette approche qui peut être qualifiée comme économique a été remplacée par une approche de la politique alimentaire fondée sur le «*droit d'accès*» à l'alimentation, puis sur le «*droit à l'alimentation*». Ces concepts offrent une nouvelle conception à la sécurité alimentaire qui met l'accent sur les enjeux de l'absence du contrôle effectif sur les ressources. S'agissant donc d'une approche plus large de la sécurité alimentaire⁽¹²⁾.

Sur cette base, la F.A.O a introduit de nouveaux concepts à la définition de sécurité alimentaire dont le concept d'accès aux res-

(10) Sur la crise alimentaire mondiale voir, ISLAM (N.), «La crise alimentaire mondiale: quelques implications morales et politiques», *Études internationales*, Vol. 7, n°2, 1976, pp. 193-214.

(11) Voir, ABDELKADER (A.), «Évolution du concept de la sécurité alimentaire et l'importance de l'intégration du bien-être du citoyen dans les systèmes alimentaires», *Recherche dans le cadre du concours de recherche sur la sécurité alimentaire et le confort du citoyen*, Université Ahmed Draya d'Adrar, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Algérie, 2016-2017, p. 9.

(12) Voir, DELL'ANNA (S.), «Lignes directrices de la sécurité alimentaire», *COO-PI*, décembre 2023, p. 8.

sources qui englobe et dépasse la simple équation de l'offre et de la demande de denrées alimentaires. Puis, le concept de qualité des aliments «*évaluée non plus seulement en termes d'apport calorique mais aussi en termes de teneur en micronutriments et faisant l'objet de préférences et de choix fondés sur les traditions des communautés locales*»⁽¹³⁾.

A partir des années 1990 des questions comme celle de la gouvernance, la durabilité et l'équité ont pris une place importante surtout après la crise de 2007-2008 où la logique protectionniste a été remplacée par une logique à deux volets développés par la F.A.O. Cette approche va au-delà de «*l'amélioration de la productivité agricole et de la promotion du développement rural*»⁽¹⁴⁾ mettant l'accent sur le rôle de principes tels que la responsabilité, la transparence, la réactivité, la participation et l'égalité dans la réduction et la prévention de la sécurité alimentaire.

D'ailleurs, avec l'apparition de la notion de sécurité humaine la perspective de la sécurité alimentaire s'est élargie pour adopter la définition la plus consensuelle lors du sommet mondial de l'alimentation de la F.A.O de 1996, selon laquelle la sécurité alimentaire est assurée «*lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. À cet égard, une action concertée à tous les niveaux est nécessaire*»⁽¹⁵⁾.

Cette définition a été mise à jour en 2009 avec la reconnaissance du volet social comme un élément fondamental de la sécurité hu-

(13) DELLANNA (S.), «Lignes directrices de la sécurité alimentaire», *op.cit.*, p.8.

(14) Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization of Islamic Cooperation (C.O.M.C.E.C), «Good Governance for Ensuring Food Security and Nutrition in the OIC Member Countries», C.O.M.C.E.C Coordination Office, Ankara, May 2020, p. 14.

(15) Déclaration et plan d'action du sommet mondial de l'alimentation, Rome 13-17 novembre 1996. Disponible sur le site: <https://www.fao.org/4/w3613f/w3613f00.htm> [Consultable en ligne le 31 mars 2025].

maine dans la Déclaration du sommet mondiale sur la sécurité alimentaire en ajoutant le composant «*social*» à l'expression accès physique, et économique⁽¹⁶⁾.

Il en découle de cette définition que la sécurité alimentaire se pose sur quatre dimensions principales:

Premièrement, la disponibilité physique des aliments. Elle concerne précisément «*le côté de l'offre de la sécurité alimentaire et elle s'établit en fonction du niveau de production alimentaire et des stocks, et de la balance extérieure net*»⁽¹⁷⁾.

Deuxièmement, l'accès économique, social et physique. Il garantit l'accès à des aliments en quantité suffisantes tout en prenant en considération les revenus, les dépenses, les prix et les marchés.

Troisièmement, l'utilisation des aliments. Il s'agit de «*la manière dont le corps optimise les différents nutriments présents dans les aliments*»⁽¹⁸⁾.

Quatrièmement, la stabilité des trois autres dimensions dans le temps pour éviter le risque d'insécurité dont, à titre d'exemple, l'instabilité politique et économique ou les changements climatiques.

Ces dimensions doivent être remplis simultanément pour assurer la sécurité alimentaire parce que «*le fait de se limiter à un seul critère risque de déséquilibre et d'insécurité*»⁽¹⁹⁾.

(16) ABDELKADER (A.), «Evolution du concept de la sécurité alimentaire et l'importance de l'intégration du bien-être du citoyen dans les systèmes alimentaires», *op. cit.* pp. 11-12.

(17) Banque mondiale, «Qu'est-ce que la sécurité alimentaire et comment la Banque mondiale la promeut?». Disponible sur le site: <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/brief/food-security-update/what-is-food-security#:~:text=Selon%20la%20d%C3%A9finition%20qui%20en,satisfaire%20leurs%20besoins%20%C3%A9nerg%C3%A9tiques%20et> [consultable en ligne le 30 Avril 2025].

(18) *Ibid.*

(19) BERTELLI (O.), «Comment mesurer efficacement la sécurité alimentaire mondiale?», *Géopolitique, Droit, Société, Dauphine*, Université Paris, 12 décembre 2024. Disponible sur le site: <https://dauphine.psl.eu/eclairages/article/comment-mesu->

A l'issue du Sommet mondial sur l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire a pris une place importante grâce à de bonnes pratiques de gouvernance. Cependant, si les pays développés ont réussi à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, comme par exemple le Canada qui a un système alimentaire résilient et novateur⁽²⁰⁾, la majorité des autres, et particulièrement les pays africains peinent à obtenir des résultats⁽²¹⁾, et ce, pour plusieurs raisons.

rer-efficacement-la-securite-alimentaire-mondiale#:~:text=Bertelli%20O.,consomm%C3%A9s%20et%20la%20diversit%C3%A9%20alimentaire. [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(20) Voir, Gouvernement du Canada, «Politique alimentaire pour le Canada», 26 février 2025. Disponible sur le site: <https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/initiatives/politique-alimentaire-canada> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(21) Ainsi, on doit en préciser la sécurité alimentaire n'est pas synonyme d'autosuffisance alimentaire ni de souveraineté alimentaire.

En effet, l'autosuffisance alimentaire répond à «la capacité de satisfaire tous les besoins alimentaires d'une population par la seule production nationale». Deux différences distinguent fondamentalement les deux concepts. Tout d'abord, la sécurité alimentaire est un concept plus large que l'autosuffisance, du fait qu'elle inclut «la possibilité de jouer sur les capacités d'importation d'un pays et non pas seulement sur la production nationale. Alors que la sécurité alimentaire s'inscrit dans un cadre mondial, l'autosuffisance ne se réalise que dans un contexte national». Ensuite, ils n'ont pas le même objectif «tandis que l'unique objectif de la sécurité alimentaire est de satisfaire, dans les meilleures conditions de production possibles, à l'ensemble des besoins alimentaires de la population, l'autosuffisance alimentaire place sur un plan au moins équivalent la recherche d'indépendance politique. Si, bien évidemment, la sécurité alimentaire est un objectif politique, elle ne participe pas à la même philosophie politique que l'autosuffisance».

Quant à la souveraineté alimentaire, «elle postule la possibilité pour tout État de mettre en place une politique agricole spécifique satisfaisant les besoins nationaux et répondant à des impératifs environnementaux et sociaux. La souveraineté alimentaire peut être un moyen, la sécurité alimentaire est, quant à elle, une fin». Sur ces points voir, BOUCOBZA (X), «La méthode de promotion de la sécurité alimentaire, une application de la lex publica?», *Revue internationale de Droit Economique*, n°4, tome XXVI, 2012, p.72.

S'agissant par exemple de l'héritage colonial qui a contribué au déséquilibre de la sécurité alimentaire en Afrique à travers la transformation des systèmes agricoles vers l'exportation des cultures métropoles et la destruction des pratiques alimentaires traditionnelles, ainsi que la création d'un état de dépendance économique et alimentaire vis-à-vis des pays du Nord qui ne peut que contribuer à l'aggravation de la crise alimentaire du continent⁽²²⁾.

Ainsi, l'histoire de l'Afrique témoigne également que les pays africains sont toujours prisonniers de la théorie «*centre-périphérie*»⁽²³⁾, du moment qu'ils représentent des exportateurs des matières premières vers les pays développés, qui renvoient des produits industriels et à plus forte valeur ajoutée, du moment qu'ils se renferment sur la majorité des capitaux et des investissements, et ils ne parviennent pas à occuper une place dominante dans la division internationale du mode de production capitaliste, ce qui les empêche de maîtriser les armes technologiques indispensables pour garantir leur sécurité alimentaire⁽²⁴⁾.

(22) La sécurité alimentaire de la Tunisie, par exemple, dépend, comme beaucoup d'autres pays du Sud, des pays du Nord. Cette dépendance alimentaire a commencé depuis la période de la colonisation et s'est poursuivie même après l'indépendance, et ce, suite à une politique volontariste de maintenir le secteur agricole dans une relation de dépendance totale et organique par rapport au marché agricole globale et du système alimentaire mondial qui est, bien évidemment dominé par les puissances agricoles et économiques industrielles. Voir, AYEB (H.), «De la construction de la dépendance alimentaire en Tunisie», Observatoire de la souveraineté et de l'environnement et Thimar, décembre 2019.

(23) La théorie «*centre-périphérie*» consiste à une organisation hiérarchique et déséquilibrée des pays où les pays développés qui représentent les pays du centre dominant les pays en développement, dont bien évidemment les pays africains, qui représentent les pays périphériques. Cette théorie démontre que les flux de capitaux, de ressources et de la main-d'œuvre sont déséquilibrés au profit du centre créant ainsi des inégalités persistantes et contribuant à l'aggravation des crises alimentaires aux pays périphériques.

(24) انظر، سمير أمين، الاقتصاد السياسي للتنمية في القرنين العشرين والواحد والعشرين، دار الفرابي، بيروت، 2002، ص 39-47.

Sur un autre plan, l'Afrique est connue par la migration de la main-d'œuvre et ceci a un impact considérable sur la sécurité alimentaire. En effet, la migration Sud-Nord a un effet considérable sur la sécurité alimentaire de la population africaine du moment qu'elle représente à la fois une cause et une conséquence de la crise alimentaire. Une cause parce que le départ de la main-d'œuvre africaine disponible pour l'agriculture, particulièrement au niveau des jeunes, peut affaiblir la production alimentaire dans leurs pays d'origine, et une conséquence parce que les facteurs d'insécurité alimentaire tels que les changements climatiques et les conflits poussent les africains à quitter leurs pays à la recherche de meilleures opportunités.

En outre, d'un point de vue juridique la sécurité alimentaire met en avant la question du droit à l'alimentation. Bien qu'il soit largement reconnu par les normes universelles et régionales, la mise en œuvre de ce droit reste disproportionnée et dépendante de la situation de la sécurité alimentaire de chaque pays et chaque région.

En effet, sur le plan universel, plusieurs normes juridiques portent un intérêt particulier au droit à l'alimentation et à la sécurité alimentaire des individus et des peuples. En dépit des instruments de la F.A.O.⁽²⁵⁾, on peut mentionner à titre indicatif l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'article premier de la Convention relative à l'aide humanitaire, les articles 24 et 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les articles 12 et 14 de la Convention relatives à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'article 20 de la Convention relative au statut des réfugiés, la Déclaration mondiale sur la nutrition, l'article 8 de la Déclaration sur le développement

(25) Il s'agit principalement de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, La Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation de 2002 et les Directives Volontaires à l'appui de la concrétisation du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

urable, la Déclaration et le programme d'action de Vienne et la Résolution 51/171 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'alimentation et le développement agricole durable de 1996⁽²⁶⁾.

Sur le plan africain, le droit à l'alimentation a été reconnu dans les articles 16 et 22 de la charte africaine des droits de l'homme et des peuples⁽²⁷⁾, l'article 15 du protocole additionnel à la même Charte relatif aux droits des femmes en Afrique et l'article 14 de la Charte Africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant⁽²⁸⁾.

(26) Voir, Haut- Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, «Normes Internationales», disponible sur le site: <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-food/international-standards-right-food> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(27) Selon les termes de l'article 16 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986, «*Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Les États parties à la présente Charte s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue de protéger la santé de leurs populations et de leur assurer l'assistance médicale en cas de maladie.*». Ainsi, l'article 22 de la même Charte prévoit que «*Tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité. Les États ont le devoir, séparément ou en coopération, d'assurer l'exercice du droit au développement.*».

(28) Selon les termes de l'article 14 de Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, adoptée le 01 juillet 1990 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999, «*Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mental et spirituel possible. 2. Les États parties à la présente Charte s'engagent à poursuivre le plein exercice de ce droit, notamment en prenant les mesures aux fins ci-après: [...] c) Assurer la fourniture d'une alimentation adéquate et d'eau potable, d) Lutter contre la maladie et la malnutrition dans le cadre des soins de santé primaires, moyennant l'application des techniques appropriées, [...] h) Veiller à ce que tous les secteurs de la société, en particulier les parents, les dirigeants de communautés d'enfants et les agents communautaires soient informés et encouragés à utiliser les connaissances alimentaires en matières de santé et de nutrition de l'enfant: avantages de l'allaitement au sein, hygiène et hygiène du milieu et prévention des accidents domestiques et autres[...]*».

En fait, la question de la sécurité alimentaire a une place capitale dans les politiques de développement en Afrique depuis les années 1980 c'est ainsi que l'Organisation de l'Unité Africaine, devenue par la suite Union Africaine (ci-après U.A), met en œuvre des politiques et programmes de développement économique et social qui fait du développement du secteur agricole et de l'autosuffisance alimentaire un objectif primaires. Elle est également au cœur des discussions aux niveaux national, régional et international et elle soulève par conséquent plusieurs engagements, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°2 «Zéro Faim»⁽²⁹⁾.

Dans cette perspective, la Déclaration de Malabo (Guinée Equatoriale) adoptée dans le cadre de la conférence des chefs d'État et de gouvernement africain en juin 2014 fait référence en matière de sécurité alimentaire au cours des décennies 2015-2025, du fait que parmi ces principaux objectifs figurent la réduction de la famine et de la mal nutrition à l'horizon 2025⁽³⁰⁾.

En 2019, s'est tenue la première édition du dialogue de haut-niveau des dirigeants sur la sécurité alimentaire en Afrique (ci-après A.F.S.L.D) impliquant des Ministres africains ainsi que des repré-

(29) Les 17 O.D.D ou les Objectifs mondiaux ont été adoptée par les Nations unies en 2015 pour succéder les objectifs du millénaire de 2000 et ils représentent un appel mondial pour protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici 2030. Pour de plus amples informations sur les ODD consulter le site: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(30) Voir, Commission de l'Union Africaine & NEPAD Agency, Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagées et de meilleurs conditions de vie, Doc. ASSEMBLY/AU/2(XXIII). Disponible sur le site: <https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/10/Malabo-Declaration-on-Agriculture-French.pdf> [Consultable en ligne le 20mai 2025]. Voir aussi, Synthèse de la Déclaration de Malabo sur le PD-DAA et d'autres décisions en rapport avec l'UA. Disponible sur le site: file:///C:/Users/HP/Desktop/Mes%20travaux/malabo_synthesis_french.pdf [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

sentants de la Banque Africaine de Développement, de la F.A.O, du Fond International pour le Développement Agricole et de la Banque mondiale, et ce, dans le but de renforcer la coordination dans les programmes de sécurité alimentaire et de consolider les efforts déployés pour une agriculture africaine plus adaptée aux nouvelles exigences mondiale, particulièrement le changement climatique⁽³¹⁾.

Cependant, malgré les efforts déployés selon la dernière analyse régionale de la sécurité alimentaire, publiée en décembre 2024, *«l’Afrique de l’Ouest et centrale est aux prises avec une crise aiguë de sécurité alimentaire et nutritionnelle»*.⁽³²⁾ Ainsi, la crise de faim dans cette région ne cesse d’accroître, *«la proportion de la population confrontée à la faim extrême (phases 4 et 5 de l’IPC) devrait augmenter de plus de 20% d’ici à juin 2025»*⁽³³⁾.

A la lumière de ce qui précède se pose la problématique suivante:

Quelle stratégie pour la gouvernance alimentaire en Afrique?

Evidemment, la sécurité alimentaire en Afrique exige une bonne gouvernance alimentaire qui répond aux divers besoins des populations africaines et tourne vers un avenir prospère.

Cependant, la réalisation de cet objectif dans le contexte africain, un contexte qu’on peut le qualifier comme mosaïque et critique, nécessite la mise en place d’une stratégie de gestion de la crise alimentaire, d’une part **(I)** et d’une stratégie de prévention des facteurs d’insécurité alimentaire d’autre part **(II)**.

(31) Voir, Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l’Afrique», 24 mai 2023, p.7. Disponible sur le site <file:///C:/Users/HP/Desktop/Mes%20travaux/important.pdf> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(32) O.N.U Info, «Afrique: le manque de fonds menace l’aide alimentaire à des millions de personnes», L’actualité mondiale, 07 mars 2025, disponible sur le site: [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(33) *Ibid.*

I. La stratégie de gestion de la crise alimentaire en Afrique

L'Afrique «est un continent qui a faim»⁽³⁴⁾, selon l'indice de la faim dans le monde. Cette situation est le résultat de plusieurs enjeux combinés auxquels la sécurité alimentaire en Afrique fait face.

Aujourd'hui, les déterminants de la crise alimentaire en Afrique et même dans le monde ne se limitent pas à l'insuffisance au niveau de la productivité, plusieurs autres facteurs contribuent à cette crise alimentaire et qui doivent être impérativement pris en considération lors de la mise en place des politiques de gestion de la crise.

Dans cette perspective, on va mettre l'accent dans un premier lieu sur les déterminants de la crise alimentaire africaine afin de mieux comprendre ses causes **(A)** avant de se lancer dans les politiques de gestion de cette crise, dans un second lieu à la recherche des meilleurs moyens pour trouver des solutions durables et efficaces **(B)**.

A. Les déterminants de la crise alimentaire en Afrique

Les pays africains souffrent depuis l'année 2020 de la concomitance de trois crises principales, s'agissant bien évidemment de la crise climatique et des conditions météorologique complexes, de la crise économique, principalement à cause de la forte inflation, et de la crise des marchés mondiaux des denrées alimentaires et des produits de base, accentuée par les conflits et instabilité politique dans certaines régions⁽³⁵⁾. L'ensemble de ces crises représentent des enjeux principaux face à la sécurité alimentaire et ils contribuent à la crise alimentaire en Afrique.

(34) Groupe de la Banque Africaine pour le Développement (ADB), Rapport des objectifs du millénaire pour le développement (O.M.D), Section III, «Sécurité alimentaire en Afrique: Enjeux, défis, enseignements», 2013, p. 110. Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/documents/document/millennium-development-goals-mdgs-report-2013-full-report-32370> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(35) Voir, Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, p.9.

De surcroît, sous l'effet de plusieurs facteurs qui se conjuguent la crise alimentaire africaine ne connaît pas sa fin. Bien que ces facteurs affectent d'une manière disproportionnée les pays africains, ils restent toujours des facteurs déterminants de la crise. Dans notre étude nous allons mettre l'accent sur les trois facteurs les plus marquant d'entre eux à savoir le facteur climatique, le facteur économique et le facteur géopolitique.

Le changement climatique⁽³⁶⁾ représente aujourd'hui un facteur déterminant de la situation alimentaire en Afrique. Selon les considérations de la FAO *«les changements climatiques aggraveront les conditions de vie des fermiers, des pêcheurs et des gens tributaires de la forêt qui sont déjà vulnérables et ne bénéficient pas de la sécurité alimentaire. La faim et la malnutrition augmenteront. Les communautés rurales, en particulier celles qui vivent dans un environnement déjà fragile, sont confrontées au risque immédiat et en constante augmentation de mauvaises récoltes, de perte de bétail et de disponibilités réduites en produits halieutiques, aquacoles et forestiers»*⁽³⁷⁾.

En effet, le changement climatique a un impact direct sur la production agricole, particulièrement en Afrique subsaharienne, qui représente une zone marquée par plusieurs vulnérabilités sociales, économiques, politiques et environnementale, où la situation climatique est de plus en plus préoccupante⁽³⁸⁾.

(36) Voir, Groupe de la Banque Africaine pour le Développement, «Les changements climatiques en Afrique», disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/secteurs/changement-climatique/les-changements-climatiques-en-afrique> [Consultable en ligne le 30 avril 2025]

(37) FAO, Changements climatiques et sécurités alimentaire, disponible sur le site: <https://www.fao.org/climatechange/16651-044a7adbada9497011c8e3d4a4d32c692.pdf> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

(38) En fait, cette région souffre des impacts graves du changement climatique, notamment *«des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses et les inondations, la montée des températures, et la variabilité des précipitations»*. Ainsi, en 2023, la température moyenne en Afrique Subsaharienne *«a dépassé de 0,61°C la moyenne de la période 1991-2020, et des sécheresses prolongées*

D'ailleurs, dans cette même région «chaque inondation ou sécheresse fait reculer la sécurité alimentaire de 5 à 20 points du pourcentage, tandis que le changement climatique est responsable d'une réduction d'environ 1,4% par an des calories alimentaires issues des principales cultures vivrières de base»⁽³⁹⁾.

De surcroît, le changement climatique a un impact direct sur l'ensemble du système alimentaire notamment sur la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments, qui sont des piliers de la sécurité alimentaires⁽⁴⁰⁾.

En effet, la disponibilité des aliments dépend forcément des infrastructures alimentaires, des capacités de réponse aux besoins de la population et des rendements agricoles⁽⁴¹⁾. Tandis que, l'accès à

ainsi que des inondations fréquentes ont affecté la production agricole, la sécurité alimentaire, la santé publique et le développement économique», à cause de cette situation «environ 76,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2023». KANGATLAM (A.) & HELGAT BYBERT (M.), «Changements climatiques et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne», *International Journal of Economics and Management Sciences*, Volume 4, Issue1, 2025, p.66 et p.70.

(39) Banque mondiale, «Le point sur la sécurité alimentaire et comment la banque mondiale réagit à la crise alimentaire», Dernières données sur la sécurité alimentaire – 28 avril 2025, disponible sur le site: <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/agriculture/brief/food-security-update> [Date de dernière consultation le 30 avril 2025].

(40) Agence Française de Développement (A.F.D), «Tunisie – contribution aux éléments de la phase préparatoire du processus du plan national d'adaptation (AXE 2). Impacts des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire», *Adapt'Action*, °3/5, Avril 2021, p. 101.

(41) Voir, KANGATLAM (A.) & HELGAT BYBERT (M.), «Changements climatiques et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne», *op.cit*, p. 71. Voir aussi, ROUDIER (B.), ROUDIER (P.) & TRAORE (S.), «Chapitre 10. Les impacts du changement climatique sur les rendements agricoles en Afrique de l'Ouest», in *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, IRD édition, 2015, pp. 209-221. Disponible sur le site: <https://books.openedition.org/irdÉditions/9773?lang=fr> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].

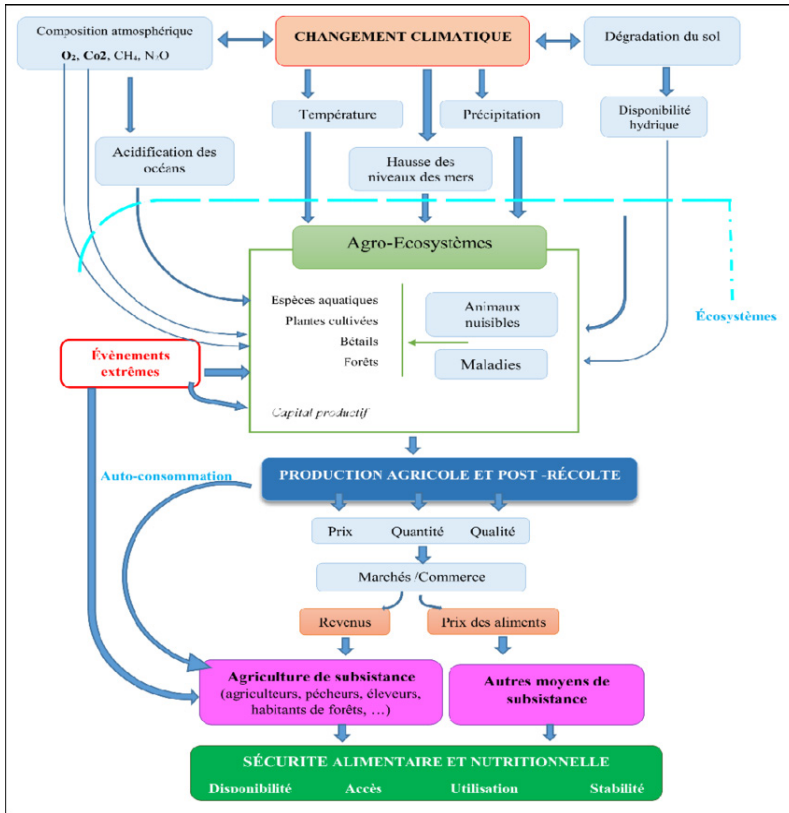
l'alimentation est en rapport avec les individus, qui est principalement influencé par les revenus, le pouvoir d'achat et les prix des denrées alimentaires. Dans ce sens, le changement climatique a un impact direct sur l'augmentation des prix et le pouvoir d'achat des produits alimentaires des populations les plus pauvres particulièrement dans les milieux ruraux.

De même, l'utilisation de la nourriture sera également affectée du fait que les régimes alimentaires moins nutritifs peuvent provoquer des déficits nutritionnels en raison de la qualité des aliments, et pas seulement de leur disponibilité.

En surplus, le changement climatique provoque des perturbations au niveau des systèmes alimentaires ce qui influence négativement la stabilité alimentaire et augmente la vulnérabilité des populations aux insécurité alimentaires⁽⁴²⁾.

C'est pour ces raisons que l'adaptation des systèmes alimentaires africains aux changements climatiques est aujourd'hui un impératif pour sortir de ce contexte de crise.

(42) Voir, KANAMARU (H.), *Assurer la sécurité alimentaire face aux changements climatiques*, Organisation Météorologique mondiale (O.M.M), 01 octobre 2009. Disponible sur le site: <https://wmo.int/fr/media/magazine-article/assurer-la-securite-alimentaire-face-aux-changements-climatiques> [Consultable en ligne le 30 avril 2025].



306

Figure: FAO, L'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle⁽⁴³⁾.

Par ailleurs, le facteur économique représente aussi un enjeu crucial quant à la sécurité alimentaire africaine. Selon la Banque mondiale «*l'inflation des prix alimentaires intérieurs reste modérément élevée. Les dernières données mensuelles disponibles pour la période comprise entre décembre 2024 et mars 2025 font état d'une forte inflation alimentaire dans un grand nombre de pays à revenu faible et intermédiaire*»⁽⁴⁴⁾. C'est ainsi que, les taux d'inflation sont

(43) Cité par KAABACHE (R?), «Impact du changement climatique sur la sécurité humaine et la santé des individus: le cas de l'Algérie», *Études économiques*, Vol. 22, n°2, 2022, pp. 422-447.

(44) Banque mondiale, «Le point sur la sécurité alimentaire et comment la banque mondiale réagit à la crise alimentaire», *op. cit.*

supérieurs à 5% dans la majorité des pays à faible revenu «*en termes réels, l'inflation des prix alimentaires a dépassé l'inflation globale dans 60% des 162 pays pour lesquels des données sont disponibles*», sur la base des données enregistrées en avril 2025⁽⁴⁵⁾.

Ce contexte engendre un risque de «*de stagflation (c'est-à-dire d'effet conjugué d'une croissance économique très faible voire nulle et d'une forte inflation)*» dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne tels que l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Rwanda, la Sierra Leone, le Soudan et le Zimbabwe. Dans ce sens, la FAO estime que «*dans un tel contexte inflationniste, en cas de choc économique brutal, le nombre de personnes sous-alimentées à l'échelle mondiale augmenterait*»⁽⁴⁶⁾.

En effet, en 2025, l'indice des prix alimentaires de la FAO a atteint 128,3 points en avril 2025, en légère hausse de 1% par rapport à mars 2025 et de 7,6% par rapport à mars 2024⁽⁴⁷⁾. En surplus, en Afrique subsaharienne, «*l'inflation alimentaire atteint des taux proches de 20%, avec des millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire*». La FAO prévoit également que, «*le nombre de personnes sous-alimentées dans cette région dépasse les 250 millions, et la situation ne semble pas s'améliorer à court terme*»⁽⁴⁸⁾.

En outre, d'un point de vue financier, «*l'investissement public africain est aujourd'hui insuffisamment consacré à l'agriculture. Les budgets dédiés au secteur agricole sont en moyenne de 4% sur*

(45) Banque mondiale, «Le point sur la sécurité alimentaire et comment la banque mondiale réagit à la crise alimentaire», *op.cit.*

(46) Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, pp. 10-11.

(47) Voir, F.A.O, L'indice FAO des prix des produits alimentaires en hausse en avril, disponible sur le site: <https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-food-price-index-increases-in-april/fr> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(48) BOULAKBACHE (S.), «L'Inflation alimentaire mondiale: Un panier de courses en montée», *La presse*, Tunisie, 29 avril 2025. Disponible sur le site: <https://lapresse.tn/2025/04/29/linflation-alimentaire-mondiale-un-panier-de-courses-en-montee/> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

le contient alors qu'il est préconisé d'y consacrer au moins 10% du budget général de l'État⁽⁴⁹⁾, selon la Déclaration de Malabo⁽⁵⁰⁾. Cette situation ne permet pas de stimuler les activités agricoles et n'encourage pas les investisseurs privés nationaux et internationaux ce qui entrave le développement du secteur agricole et la création d'un écosystème dynamique.

Dans le même ordre d'idées, le niveau du commerce intra-africain reste modeste et limité par les procédures bureaucratiques, la lenteur administrative et le manque d'intégration économique⁽⁵¹⁾.

Par ailleurs, la gestion de la crise alimentaire en Afrique interroge non seulement les conditions climatiques et économiques mais elle révèle également une série d'enjeux sociales et politiques.

En effet, sur le plan socio-démographique, la situation est alarmante, le nombre des habitants africains atteint 1,530,130,310 habitants le 31 décembre 2024 avec une augmentation de 2,273% par rapport au 01 janvier de la même année⁽⁵²⁾. Ce chiffre est toujours en croissance extrême et pourrait atteindre les 2 milliards avant 2050, ce qui provoque plus de difficultés dans la gestion de la sécurité alimentaire.

Cette situation s'accompagne avec *«l'adoption des régimes occidentaux, l'implantation massive des fast-foods et l'arrivée de la*

(49) Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, p.12

(50) Selon les termes de la Déclaration de Malabo «II. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture 2. Nous nous engageons à renforcer le financement des investissements publics et privés dans l'agriculture ; et à cet effet, nous décidons de: a) respecter l'engagement que nous avons pris d'allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'agriculture et d'en garantir l'efficacité et l'efficience [...]»

(51) Voir, Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, p.15.

(52) Population Today, Population de l'Afrique Aujourd'hui. Disponible sur le site: <https://populationtoday.com/fr/continents/africa/> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

grande distribution dans les villes bouleversent les comportements alimentaires»⁽⁵³⁾ ce qui entraîne une insécurité alimentaire non seulement quantitative mais aussi qualitative. Ces insécurités se renforcent avec la crise hydraulique à cause de la rareté des ressources en eaux d'une part et des inégalités de répartitions d'autre part⁽⁵⁴⁾.

Sur un autre plan, face à l'instabilité géopolitique à cause des conflits, des tensions économiques et des bouleversements climatiques, les enjeux alimentaires n'ont jamais été aussi cruciaux⁽⁵⁵⁾. En effet, la gestion de la crise alimentaire en Afrique dépend largement de la stabilité politique de la région. C'est pour cette raison que *«la géopolitique actuelle influe directement sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires et agricoles. L'instabilité politique, les sanctions économiques, et les tensions commerciales entre grandes puissances rendent la production et le commerce des produits agricoles de plus en plus vulnérables»*⁽⁵⁶⁾.

Ainsi, les répercussions sont multiples. Par exemple, le conflit Russo-Ukrainien associé aux problèmes d'approvisionnement existant suite à la pandémie de Covid-19 a contribué à la hausse des prix des denrées alimentaires et il a gravement perturbé les exportations de blé, de maïs et d'huile de tournesol. Bien qu'elle soit une guerre à laquelle l'Afrique est étrangère, elle a *«mis à nu la dépendance chronique de*

(53) ABIS (S.), «Insécurité alimentaire Les risques géopolitiques se précisent en Méditerranée», *Confluences méditerranéenne*, n°77, 2011, p. 171.

(54) Voir, Groupe de la Banque Africaine de Développement, «Stratégie de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement 2021 – 2025 Vers la sécurité de l'eau en Afrique», 2022. Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/documents/strategie-de-leau-2021-2025-vers-la-securite-de-leau-en-afrique> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(55) Voir, FICOU (M.), «L'agriculture perturbée par la géopolitique: Les enjeux alimentaires et agricoles dans un monde instable», *Viv Afrik*, 25 février 2025. Disponible sur le site: <https://www.vivafrik.com/2025/02/25/lagriculture-perturbee-par-la-geopolitique-les-enjeux-alimentaires-et-agricoles-dans-un-monde-instable-a74208.html> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(56) *Ibid.*

ce continent à l'égard des importations de denrées alimentaires et a suscité des actions fortes face à l'enchevêtrement entre les conflits, l'insécurité alimentaire et le changement climatique», écrivent Patrick Verkooijen, Anne Beathe Tvinnereim et Akinwumi Adesina⁽⁵⁷⁾.

En fait, ce conflit a mis en évidence la dépendance chronique de l'Afrique à l'égard des importations alimentaires.⁽⁵⁸⁾ Selon les données des Nations Unies, les céréales et les huiles végétaux représentent 40% des importations agricoles africaine et *«la part des marchés cumulé de la Russie et l'Ukraine au niveau du continent est supérieur à 30% pour ces mêmes produits»*⁽⁵⁹⁾.

De surcroît, les conflits internes représentent également un enjeu majeur d'insécurité alimentaire et de la famine en Afrique. Selon les données du Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, *«environ 130 millions (soit 80%) des personnes qui font face à l'insécurité alimentaire aiguë se trouvent dans des pays en conflit, dont plusieurs per-*

310

(57) Groupe de la Banque Africaine de Développement, «Par-delà le conflit, un plan pour la sécurité alimentaire de l'Afrique», 25 mars 2022. Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/par-dela-le-conflit-un-plan-pour-la-securite-alimentaire-de-lafrique-50558> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(58) *«Les importations de blé représentent environ 90% des 4 milliards de dollars d'échanges commerciaux entre l'Afrique et la Russie et près de la moitié des 4,5 milliards de dollars d'échanges du continent avec l'Ukraine. Les sanctions imposées à la Russie ont perturbé les expéditions de céréales à un moment où les stocks mondiaux étaient déjà faibles. Cette situation fait maintenant planer le spectre d'une famine généralisée sur un continent tributaire des importations de denrées pour son alimentation».* Ibid.

(59) Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, p.9.

En Fait, *«la paralysie du bassin de production alimentaire de la mer Noire a vu grimper le cours du blé de 30%, en date du 15 mars 2022. Il avait déjà doublé en 2021. Or, sur 55 pays que compte le continent africain, 33 importent 90% ou plus de leur consommation de blé. Au Maghreb notamment, la situation est critique, a fortiori en période de ramadan: l'Égypte importe plus de 60% de sa consommation de blé, l'Algérie 75%, la Tunisie 62% et le Maroc 38%.».* A.F.D, «Afrique: la guerre en Ukraine décuple la crise alimentaire», 25 juillet 2022. Disponible sur le site: <https://www.afd.fr/fr/actualites/afrique-la-guerre-en-ukraine-decuple-la-crise-alimentaire> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

durent depuis des années et ont ainsi miné les capacités nationales et communautaires à y survivre»⁽⁶⁰⁾.

A l'ensemble de ces crises qui se combinent, s'ajoute d'autres enjeux dont les enjeux technologiques⁽⁶¹⁾, les enjeux relatifs au système d'information⁽⁶²⁾ et les enjeux relatifs à la coopération⁽⁶³⁾.

(60) Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, «La famine s'installe dans les zones de conflits prolongés de l'Afrique», 17 octobre 2024. Disponible sur le site: <https://africacenter.org/fr/spotlight/famine-zones-conflit-prolonge-afrique/> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(61) Les nouvelles technologies sont une arme à double tranchant dans le domaine agricole et alimentaire. Bien qu'elles soient, d'une part, indispensables pour assurer la sécurité alimentaire du continent, elles peuvent contribuer à l'aggravation de la crise alimentaire, d'autre part.

En effet, la production agricole africaine manque d'innovation et de rendement. Ceci s'explique principalement par son inadaptation par rapport aux nouvelles technologies, qui peut être à son tour expliqué par le manque d'investissements dans le domaine de l'agriculture et la recherche locale, ainsi que le déséquilibre et la dépendance par rapport aux marchés étrangers qui rendent l'Afrique plus vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux.

Par contre, en s'appuyant sur les technologies modernes, cela peut entraîner une perte des savoir-faire locaux, autrement dit une perte des connaissances agricoles traditionnelles, et aussi une dégradation des sols à cause de l'usage excessif d'intrants chimiques menaçant la résilience des populations africaines. En surplus, ces mêmes technologies désavantagent les petits paysans et les agriculteurs qui ne peuvent plus faire face à la concurrence. Voir par exemple, Le CCFD-Terre Solidaire, «Crise alimentaire: causes, conséquences et solutions», 13 avril 2022. Disponible sur le site: <https://ccfd-terresolidaire.org/emission-sur-la-crise-alimentaire-causes-conséquences-et-solutions/#:~:text=Une%20perte%20des%20savoir%2Dfaire%20locaux&text=Cette%20perte%20des%20savoir%2Dfaire,pour%20l'apport%20en%20prot%C3%A9ine> [consultable en ligne le 20 mai 2025].

(62) L'absence d'un système d'information fiable, innovant et efficace contribue à la crise alimentaire en Afrique, du moment que ces systèmes offrent un cadre qui permet le recueil, la gestion et l'analyse des données nécessaires d'une manière facile et rapide pour appréhender et traiter toutes les questions relatives à la sécurité alimentaire en Afrique. Voir, Institut Royale des Études Stratégiques, «Rapport de synthèse de la journée de réflexion prospective sur le thème: La sécurité alimentaire: enjeux et perspectives pour l'Afrique», *op.cit.*, p.14.

(63) S'agissant particulièrement de la coopération intra-africaine qui reste mo-

Sur la base de ce qui précède, on peut saisir que l'ensemble des facteurs déterminants de la crise alimentaire en Afrique se combinent, d'où ils doivent être analysés simultanément dans la mise en œuvre des politiques adaptées de gestion de la crise alimentaire qui est aujourd'hui un impératif afin de réaliser la sécurité alimentaire dans la région.

B. Les politiques de gestion de la crise alimentaire en Afrique

La gestion de la crise alimentaire en Afrique suppose la mise en place des politiques efficaces aux niveaux international, régional et national pour répondre aux différents enjeux de la sécurité alimentaire du continent.

En effet, «une politique se caractérise par un programme, des contenus, une orientation normative, un pouvoir d'action (entre incitation et coercition) et un support d'acteurs. Elle peut aussi être étudiée comme séquençage d'actions ou par types d'actions: certaines seront plutôt structurantes (réglementation, organisation), d'autres plutôt fonctionnalistes (incitation, redistribution)»⁽⁶⁴⁾.

Ainsi, comme toute politique, la politique de gestion de la crise alimentaire africaine suppose l'établissement d'un cadre permettant de gérer les différents aspects de la crise et de répondre à ses divers enjeux, s'agissent en fait des politiques tournées vers l'avenir en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans ce sens, la Banque mondiale joue un rôle prépondérant dans la gestion de la crise alimentaire, particulièrement dans certains pays et certaines régions de l'Afrique en donnant appui dans le domaine de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui correspond à des inves-

deste et elle est encore entravée par le manque de volonté politique, la bureaucratie et la lenteur administrative.

(64) JANIN (P.), «Les politiques alimentaires en Afrique de l'ouest. Réponse aux risques ou facteur d'insécurité?», in *L'État réhabilité en Afrique: Réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*, Sous la direction de Emmanuel Georgie, Jean François Koliane & Marie France Lange, Paris, Karthala, 2018, p. 166.

tissements à Court et à long terme. Tel est le cas par exemple du Programme de résilience des systèmes alimentaires pour l’Afrique de l’Est et Australe, «doté de 2,75 milliards de dollars, aide les pays de la région à accroître la résilience de leurs systèmes alimentaires et leur capacité à agir contre la montée d’insécurité alimentaire»⁽⁶⁵⁾.

Au Burundi aussi, la Banque a mis en place un Projet de développement communautaire intégré pour «accompagner les réfugiés et les communautés d’accueil dans quatre provinces du nord du pays afin d’améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, construire des infrastructures socio-économiques et soutenir le développement de microentreprises dans le cadre d’une approche participative»⁽⁶⁶⁾.

En outre, les politiques de gestion de la crise alimentaire africaine sont toujours en évolution, les gouvernements africains ne cessent de déployés des efforts pour assurer la sécurité alimentaire. Toutefois, malgré les progrès réalisés le continent africain n’a pas encore sortie de la situation de crise et la situation reste alarmantes dans certains pays, en 2024 par exemple, «le Nigeria et le Soudan ont aussi vu la plus grande augmentation globale du nombre de personnes en situation d’insécurité alimentaire aiguë, ajoutant 6,8 millions et 5,3 millions de personnes respectivement à ces chiffres»⁽⁶⁷⁾.

En outre, plusieurs documents sous formes de législation et programmes d’action ont été adoptés progressivement dès le début du XXI^{ème} siècle dans le but d’assurer la sécurité alimentaire en Afrique.

Dans cette perspective, la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique⁽⁶⁸⁾ a été adopté par le Parlement Pan africain pour orienter ou servir de source d’inspiration pour les États

(65) Banque mondiale, «Le point sur la sécurité alimentaire et comment la banque mondiale réagit à la crise alimentaire», *op. cit.*

(66) *Ibid.*

(67) Centre d’Études Stratégiques de l’Afrique, «La famine s’installe dans les zones de conflits prolongés de l’Afrique», *op. cit.*

(68) La Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique a été adopté par le Parlement Pan africain le 11 Novembre 2022 à Midrand (Afrique du Sud).

membres de l'U.A qui envisagent d'élaborer une législation nationale ou infranationale sur le droit à une alimentation adéquate et sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ainsi, *«les États membres de l'U.A pourraient se servir de la loi type pour élaborer une législation-cadre, une législation primaire ou une législation secondaire qui, couvre tout ou une partie des aspects de la sécurité alimentaire et de la nutrition»*⁽⁶⁹⁾.

Cette Loi type peut être ainsi considérée comme un cadre de référence régional en matière de sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation du fait qu'elle couvre les différentes dimensions et les divers éléments fondamentaux liés à la sécurité alimentaire en Afrique⁽⁷⁰⁾. Cette Loi a aussi une dimension responsabilisante en engageant les États à respecter, protéger, faciliter et assurer le droit à une alimentation adéquate à leur population d'une part, et les acteurs non étatique, particulièrement les entreprises commerciales, à ne pas entraver l'exercice de ce droit et à remédier aux effets néfastes de leur comportement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population africaine⁽⁷¹⁾.

(69) Article premier de la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique.

(70) Selon l'article 2 relatif au champ d'application de la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique *«1. La loi type régit les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des denrées alimentaires et la réalisation du droit à une alimentation adéquate.*

2. Elle prend en compte les éléments essentiels de la sécurité alimentaire et la nutrition, qui peut être régie par une ou plusieurs lois, notamment la définition des droits, des devoirs et des responsabilités à tous les niveaux, un environnement propice à la production, à la distribution et à la consommation d'aliments sains et nutritifs, les structures de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les mécanismes de responsabilisation.».

(71) Selon les termes de l'article 5 de la même Loi *«1. L'État et ses structures à différents niveaux les différents niveaux ont pour missions de:*

i. Respecter: éviter toute forme d'ingérence dans les efforts faits par les personnes pour se nourrir et nourrir leur famille ; ii. Protéger: empêcher des tiers, tels que les sociétés

En surplus, cette Loi mis en place un ensemble de principes directeurs pour guider *«toutes les interventions politiques, stratégiques, législatives, programmatiques et opérationnelles relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des aliments»*, s'agissant de la participation, la responsabilisation, la non-discrimination, l'égalité entre les hommes et les femmes, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation, l'État de droit, la bonne gouvernance et la pérennisation⁽⁷²⁾.

Sur un autre plan, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'U.A., dans le but de *«consolider le cadre stratégique pour une croissance fondée sur l'intégration régionale et continentale en tenant compte et en tirant leçon des expériences précédentes»*⁽⁷³⁾, particulièrement de l'Agenda 1963-2013 qui se caractérise par 50 ans de balbutiement, d'éternel recommencement mais 50 de réel progrès. L'Agenda 2063⁽⁷⁴⁾ a été adoptée et elle s'inscrit dans une vision prospective de l'histoire et qui prend en considération les nouvelles particularités

315

transnationales et autres acteurs non étatiques, d'entraver l'exercice du droit à une alimentation adéquate ; iii. Faciliter: créer un environnement propice à l'exercice du droit à une alimentation adéquate en mettant en place des cadres politiques, législatifs institutionnels et budgétaires appropriés pour respecter, protéger et réaliser ce droit ; iv. Assurer: Assurer ou faciliter la fourniture de nourriture à ceux qui ne sont pas en mesure de se nourrir eux-mêmes en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, telles que les catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

2. Les acteurs non étatiques, notamment les entreprises commerciales, ont la responsabilité directe de ne pas entraver l'exercice du droit des populations à une alimentation adéquate et la responsabilité de remédier à toute conséquence néfaste de leur comportement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.».

(72) Voir, article 6 de la Loi type sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique.

(73) GAMBOTTI (C.), «L'agenda 2063, un cadre collectif et participatif pour une Afrique unie et prospère», *op.cit.*, p. 134.

(74) Le 24^{ème} sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'U.A qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2015, s'est conclu par l'adoption de l'Agenda 2063.

économiques, sociales et culturelles africaines, ainsi que les progrès réalisés en matière de nouvelles technologies numériques.

En effet, cette Agenda se définit comme «un plan d'action destiné à faire de l'Afrique, tout au long des cinquante prochaines années, un continent uni, prospère et pacifique. Unité, prospérité économique et paix durable sont, dans l'esprit des promoteurs de l'Agenda 2063, étroitement liées»⁽⁷⁵⁾. Il s'agit en fait de créer les conditions favorables à une croissance forte, dont les fruits devront être partagés par tous, et d'œuvrer sans cesse, pour la stabilité, l'unité et afin de préserver l'unité du continent, sa stabilité politique et sa sécurité en favorisant le dialogue entre les États et les peuples.

Ainsi, ce document de planification stratégique vise dans sa première aspiration que «l'Afrique soit un continent de prospérité partagée, qui dispose des moyens et des ressources nécessaires pour piloter son propre développement grâce à une gestion durable et à long terme de ses ressources et où [...] une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée plus grandes, contribuant à la prospérité nationale et des agriculteurs, et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique»⁽⁷⁶⁾.

L'Agenda 2063 de l'U.A définit en fait «la vision de l'Afrique en matière de développement, et deux de ses objectifs principaux sont d'éliminer la faim et réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2025»⁽⁷⁷⁾. Ces deux objectifs sont étroitement alignés sur les ODD 1 «Eradication de la pauvreté» et 2 «Zéro faim», et ont été réaffirmés dans la Déclaration de Malabo de 2014, qui est à son tour basée sur

(75) GAMBOTTI (C.), «L'agenda 2063, un cadre collectif et participatif pour une Afrique unie et prospère», *op.cit.*, p. 129.

(76) Voir, Agenda 2063, Aspiration n°1 «Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable», alinéa 10.

(77) F.A.O, Nations Unies Commission économique pour l'Afrique, «Afrique: Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lutter contre la menace de la variabilité du climat et des extrêmes climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition», Rome, 2018, p. 24.

le premier plan décennal de mise en œuvre (2015-2025) de l'Agenda 2063.

D'ailleurs, la Déclaration de Malabo a réaffirmé les principes et valeurs énoncés dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (ci-après P.D.D.A.A)⁽⁷⁸⁾, qui représente un cadre stratégique pour la transformation du secteur agricole et réitéré l'engagement des pays envers les deux objectifs fixés par la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire⁽⁷⁹⁾.

En Effet, le P.D.D.A.A vise à «*éradiquer la faim et à réduire la pauvreté au moyen d'une réforme de l'agriculture et d'une croissance de 6% l'an dudit secteur ainsi que l'investissement de 10% des budgets d'État dans l'agriculture*»⁽⁸⁰⁾. Ainsi, ce Programme comporte quatre piliers: «*Gestion durable des terres et des eaux, Accès aux marchés ; Approvisionnement alimentaire et réduction de la faim ; et Recherche agricole. Il porte spécifiquement sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur l'augmentation des revenus*»⁽⁸¹⁾.

Dans cette perspective, les pays africains y sont engagés à «*stimuler le commerce intra-africain, à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face aux risques liés au climat et aux autres chocs externes, et à élargir les exigences en matière de responsabilité mutuelle*»⁽⁸²⁾.

(78) Le P.D.D.A.A a été élaboré par l'U.A en 2003 et reconnu dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (N.E.P.A.D), le programme économique de l'Union africaine mis en place en 2001.

(79) La Déclaration de Maputo, adoptée par l'Assemblée de l'U.A tenu à Maputo, au Mozambique en juillet 2003.

(80) MACALOU (B.), «L'Afrique et la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire», *Revue Interventions Economique* (En ligne), 2017. Disponible sur le site: <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5910?lang=en#-quotation> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(81) *Ibid.*

(82) F.A.O, Nations Unies Commission économique pour l'Afrique, «Afrique: Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lutter contre la

Sous l'égide du P.D.D.A.A, la stratégie régionale africaine de la nutrition couvrant la période 2015-2025 (ci-après S.R.A.N) a été adoptée pour répondre aux défis de la malnutrition auxquels le continent est confronté et pour promouvoir des approches et des mécanismes efficaces de gouvernance de l'alimentation. Dans ce sens, elle suggère des réformes institutionnelles en vue d'éliminer la faim et la malnutrition, comme elle prend également en compte les initiatives mondiales, notamment les ODD et elle contient aussi les six cibles mondiales en matière de nutrition de l'OMS⁽⁸³⁾.

En surplus, d'autres projets ont été à cet effet mis en place, dont, le projet Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires (ci-après S.P.A.A.R) et ce, pour «*identifier et analyser les insuffisances du système agro-alimentaire en vue d'une meilleure reformulation des politiques et des investissements y afférents, le SPAAR vise à aider les leaders africains à s'assurer que les politiques et les investissements sont favorables au développement agricole, à l'utilisation durable des ressources naturelles et au renforcement de la sécurité alimentaire*»⁽⁸⁴⁾.

En outre, la Banque Africaine de Développement a mis en place en 2015 une stratégie intitulée «*Nourrir l'Afrique: un plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine*» qui « *vise, au-delà de la simple croissance du secteur agricole, à assurer la sécurité alimentaire et à soutenir une croissance inclusive grâce à une participation accrue des femmes et des jeunes. Elle a aussi pour but d'améliorer la résilience de l'agriculture face aux aléas et aux chocs climatiques*»⁽⁸⁵⁾.

menace de la variabilité du climat et des extrêmes climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition», *op. cit.*

(83) F.A.O, Nations Unies Commission économique pour l'Afrique, «*Afrique: Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lutter contre la menace de la variabilité du climat et des extrêmes climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*», *op. cit.*

(84) MACALOU (B.), «*L'Afrique et la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire*», *op.cit.*

(85) Groupe de la Banque Africaine de développement, «*Nourrir l'Afrique. Assurer la transformation agricole de l'Afrique*», Busan, 2018.

Par ailleurs, le 11 janvier 2025, dans le cadre du Sommet extraordinaire de l'U.A à Kampala (Ouganda), les États africains ont adoptés une nouvelle stratégie pour «*stimuler le développement agricole et améliorer la sécurité alimentaire sur le continent. Cette initiative marque un tournant majeur dans les efforts visant à éradiquer la faim et la pauvreté en Afrique où l'agriculture est essentielle à la subsistance des millions de personnes*»⁽⁸⁶⁾.

Cette stratégie vise à augmenter la production alimentaire durable de 45% et de réduire de moitié les pertes après récolte d'ici 2035. Ainsi, ce programme s'inscrit dans la continuité du P.D.D.A.A et il se base sur «*des politiques spécifiques et des actions concrètes pour renforcer l'efficacité des systèmes agricoles et alimentaires africains en tenant compte des défis climatiques et des besoins locaux*»⁽⁸⁷⁾.

En fait, cette feuille de route pour l'agriculture africaine représente une étape fondamentale vers l'autosuffisance alimentaire en Afrique en offrant une vision claire et un plan d'action pour les dix prochaines années⁽⁸⁸⁾.

Ainsi, l'ensemble de ces stratégies guident les cadres politiques nationaux et les plans d'investissement. Dans ce sens, certains pays comme l'Angola, le Cameroun, Djibouti, l'Éthiopie, le Sénégal et la Sierra Leone ont réalisé des progrès considérables dans la réduction de la prévalence de la sous-alimentation⁽⁸⁹⁾.

(86) FICOU (M.), «L'Union africaine adopte une stratégie décennale pour le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique», *Viv Afrik*, 13 janvier 2025. Disponible sur le site: <https://www.vivafrik.com/2025/01/13/lunion-africaine-adopte-une-strategie-decennale-pour-le-developpement-agricole-et-la-securite-alimentaire-en-afrique-a73403.html> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(87) *Ibid.*

(88) *Ibid.*

(89) Par exemple, au Sénégal, le gouvernement «a engagé une série d'études et de revue participative des programmes, qui ont identifié les contraintes et opportunités. Ces dernières ont alimenté la rédaction de la Stratégie nationale de souveraineté alimentaire (S.A.S)». En effet, «cette option fait appel à la mise en œuvre d'une politique alimentaire qui vise à «intensifier les chaînes de valeur de pro-

A titre d'exemple, le gouvernement du Niger a mis en place un dispositif national pour répondre aux enjeux de la crise alimentaire, s'agissant du Directive National de Prévention et de Gestion de la Crise Alimentaire qui a «*évolué au fil des années pour répondre au mieux aux évolutions du contexte et s'adopter aux leçons apprises et aux concepts émergents*»⁽⁹⁰⁾.

Toutefois, malgré ces progrès, il reste beaucoup à faire en Afrique. Assurer la sécurité alimentaire, ne peut se limiter à la gestion d'une crise qui persistent mais il doit être accès impérativement sur une stratégie préventive.

II. La stratégie de prévention des facteurs d'insécurité alimentaire en Afrique

Assurer la sécurité alimentaire en Afrique suppose l'élimination ou du moins la remédiation des facteurs d'insécurité alimentaire. Ainsi, la crise actuelle a démontré plusieurs failles du système alimentaire africain particulièrement «*le rôle des chaînes d'approvisionnement mondiales pour les principaux produits alimentaires de base et les engrais*»⁽⁹¹⁾.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est fondamental que les gouvernements africains renforcent leurs systèmes alimentaires⁽⁹²⁾ pour les

ductions végétales, animales et halieutiques, prioritaires pour assurer localement la disponibilité et l'accessibilité des populations sénégalaises à une alimentation suffisante et de qualité. [...]. Cette ambition de satisfaction de la couverture des besoins intérieurs par la production nationale et de réduction de la dépendance aux exportations ne pourra être atteinte sans l'adoption d'une nouvelle doctrine d'intervention pour marquer les ruptures dans ce nouveau paradigme». *Ibid.*

(90) Cabinet du premier ministre nigérien, «Stratégie de prévention et de gestion des crises alimentaires 2021-2025 du DNP-GCA», juillet 2021.

(91) AGRA, «Renforcer les systèmes alimentaires en Afrique pour un avenir meilleur», *Africa Agriculture Status Report*, 2023, p. 16.

(92) Les systèmes alimentaires sont définis par Patrick Cortbaoui, le directeur général de l'Institut pour la Sécurité Alimentaire Mondiale Margaret A. Gilliam comme «*Les systèmes alimentaires sont la somme des acteurs et des interactions tout au long de la chaîne de valeur alimentaire, de l'approvisionnement en intrants*

rendre plus durables, plus résilients et plus aptes pour répondre aux besoins de leur population, à travers la transformation des systèmes alimentaires⁽⁹³⁾ (A) pour construire des systèmes alimentaires durables(B) afin d'assurer une meilleure résilience face aux facteurs d'insécurité alimentaire.

A. La transformation des systèmes alimentaires africains

Les systèmes alimentaires ont désormais un rôle fondamental du fait qu'ils favorisent la vie et le bien être des individus et des communautés.

Cependant, la transformation de ces systèmes est une étape nécessaire pour combler leurs lacunes en faisant face aux enjeux de sécurité alimentaire et pour atteindre les ODD, en particulier l'ODD

et de la production de cultures, de bétail, de poisson et d'autres produits agricoles au transport, à la transformation, à la vente au détail, au commerce de gros et à la préparation des aliments à la consommation et à l'élimination». Ainsi, «un système alimentaire durable est un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de telle sorte que les bases économiques, sociales et environnementales pour générer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures ne soient pas compromises.». CORTBAOUI (P.), «Systèmes Alimentaires Durables: Réalistes ou Utopiques?», *Institut pour la Sécurité Alimentaire Mondiale Margaret A. Gilliam*. Disponible sur le site: https://www.chairedi.fsaa.ulaval.ca/fileadmin/Fichiers/Evenements/Colloque_etudiant/P_Cortbaoui_Presentation.pdf [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(93) La transformation des systèmes alimentaires *«implique des changements de paradigme à tous les stades en vue de rendre les systèmes alimentaires (i) sains et nutritifs, en fournissant des régimes alimentaires nutritifs et abordables pour une bonne santé ; (ii) inclusifs, en permettant des moyens de subsistance durables pour toutes les parties prenantes du système alimentaire ; (iii) durables sur le plan environnemental, en consommant et en produisant des aliments dans le respect des limites planétaires; et (iv) résilients, en veillant à ce que les gens puissent accéder à la nourriture et protéger leurs moyens de subsistance lorsque les systèmes alimentaires sont touchés par des événements extrêmes ou des chocs de marché et par l'instabilité politique ou les conflits. La transformation des systèmes alimentaires a le potentiel d'apporter des avantages systémiques aux humains et à l'environnement.».* AGRA, «Accélérer la Transformation des Systèmes Alimentaires Africains», Rapport sur la situation de l'agriculture en Afrique, 2022, p.16.

2, zéro Faim, l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, l'ODD 5, Égalité des sexes, l'ODD 10, Réduction des inégalités, et l'ODD 15, Vie sur terre.

En effet, l'absence de réformes et de transformations les systèmes alimentaires africains a un impact considérable sur le retard au niveau de l'amélioration des revenus et des moyens de subsistance de la majorité des africains, comme elle renforce la dépendance excessive du continent à l'égard de *«l'expansion des superficies comme principale source de croissance de la production alimentaire, exacerbant ainsi la déforestation, la destruction de l'environnement, la perte de biodiversité et une dépendance excessive et précaire à l'égard des importations comme source de nourriture plutôt qu'à l'égard du commerce régional et de l'autonomie nationale»*⁽⁹⁴⁾.

322

Ainsi, pour réaliser ces objectifs les gouvernements africains doivent mettre en place une stratégie préventive qui vise à anticiper et à répondre de manière proactive aux facteurs d'insécurité alimentaire. Autrement dit il faut répondre aux *«mégatendances»* démographique, économique, environnementale et sociologique majeures, dont bien évidemment, le changement climatique, les crises sanitaires, l'instabilité économique, les innovations technologiques, d'une manière globale il faut répondre d'une manière optimale aux déterminants de l'insécurité alimentaire en Afrique.

En fait, les systèmes alimentaires africains sont confrontés à un triple défi selon l'Organisation de Coopération et Développement économique (ci-après O.C.D.E). S'agissant, tout d'abord, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une population croissante. Ensuite de fournir les moyens d'existence à ceux qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et finalement de renforcer la durabilité environnementale dans un contexte où les systèmes alimentaires sont non seulement dépendant de l'environnement mais

(94) AGRA, «Accélérer la Transformation des Systèmes Alimentaires Africains», *op.cit.*, p. 16.

aussi ils exercent des pressions importantes sur celui-ci à mesure qu'ils se transformeraient rapidement⁽⁹⁵⁾.

En effet, les divers aspects de ces triples défis réagissent réciproquement pour créer des opportunités de synergies politiques, cependant, cette interaction peut conduire à des choix difficiles, dont la résolution exige tout d'abord une compréhension profonde de ces défis ainsi que des interconnexions entre eux, et des structures qui déterminent la manière de la production, de la transformation et de la livraison des aliments⁽⁹⁶⁾.

D'où on peut dire que la transformation des systèmes alimentaires exige un traitement simultané des différents enjeux de la sécurité alimentaire du fait de l'interdépendance entre eux et une prise en considération particulière des enjeux économiques et environnementales.

Ainsi, sur le plan économique, la transformation des systèmes alimentaires en Afrique présente des opportunités inédites tout en engendrant de nouveaux défis. En effet, le nombre d'acteurs qui ont la capacité de saisir ces opportunités et d'élaborer de nouvelles activités se développent. Toutefois, on observe des disparités spatiales marquées et des inégalités socio-économiques importantes. De nombreux endroits demeurent isolés et négligés, confrontés à des obstacles significatifs lorsqu'il s'agit de promouvoir des activités qui produisent des revenus.

Dans cette perspective, beaucoup d'individus, en particulier les jeunes et les femmes, font face à des freins socio-économiques qui entravent leur pleine participation aux chaînes de valeur alimentaires.

(95) Voir, Secrétariat du Club du Sahel et Afrique de l'Ouest (CSAO) & OCDE, «Transformations des systèmes alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest: implications pour les populations et les politiques», *Maps & Facts*, n°4, avril 2021, pp. 7-10.

(96) Voir, *Ibid*, p. 9.

En outre, les transformations récentes offrent une multitude de possibilités pour stimuler l'emploi et les sources de revenus, notamment dans les secteurs non agricoles de l'économie alimentaire (commerce, transformation, stockage, distribution, vente au détail et services alimentaires). Pour tirer parti de ces opportunités, il faut intensifier le capital financier, promouvoir des compétences supérieures et une organisation renforcée⁽⁹⁷⁾.

Dans cette optique, la Banque Africaine pour le Développement (ci- après B.A.D) joue un rôle considérable en adoptant des stratégies basées sur la croissance inclusive et la croissance verte.

En effet, la banque relève que *«la croissance annuelle moyenne du Produit intérieur brut (PIB) en Afrique a été de 3,4% sur la période 2010 – 2021, [...] Ce taux est loin de l'ambition d'une progression moyenne de 7% par an de la somme des valeurs ajoutées créées à l'échelle de la région»*⁽⁹⁸⁾. Ce qui justifie que durant la même période le pouvoir d'achat en Afrique s'est dégradé à cause de l'inflation. C'est dans ce cadre-là que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) *«se sont associées dans une étude visant à mettre en évidence les actions clés nécessaires pour placer chaque pays africain sur la voie d'une croissance annuelle soutenue du PIB de 7 à 10%, au cours de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les 40 prochaines années»*⁽⁹⁹⁾.

(97) Voir, Secrétariat du Club du Sahel et Afrique de l'Ouest (CSAO) & OCDE, «Transformations des systèmes alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest: implications pour les populations et les politiques», *op.cit.*, pp. 7-10.

(98) G.B.A.D, «La croissance inclusive et le développement durable en Afrique, un enjeu majeur pour les banques régionales de développement», 05 mai 2023. Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/la-croissance-inclusive-et-le-developpement-durable-en-afrique-un-enjeu-majeur-pour-les-banques-regionales-de-developpement-60888> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(99) *Ibid.*

En fait, l'objectif premier et fondamental de développement de la B.A.D est la réalisation d'une croissance plus inclusive qui se traduit par l'égalité de traitement, la réduction de la pauvreté et l'accroissement massif et correspondant des emplois, tout en permettant d'exploiter les potentiels du continent particulièrement au niveau démographique. Ainsi, la croissance inclusive conduit à la prospérité à travers l'élargissement de la base économique qui dépasse les obstacles liés à l'âge, au sexe et à la situation géographique⁽¹⁰⁰⁾.

C'est pour cela que la Banque investit dans les projets relatifs à une infrastructure qui libère le potentiel du secteur privé, favorisant l'égalité des sexes et la participation communautaire. Elle travaille aussi sur des projets relatifs à l'agriculture, l'énergie, la gouvernance l'éducation et à d'autres secteurs qui favorisent la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays africains, et ce, en collaboration avec d'autres acteurs, notamment les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour soutenir la mise en place des politiques, économiques et sociales inclusives et efficaces.

D'un autre côté, la B.A.D accorde une attention particulière à la croissance verte⁽¹⁰¹⁾ et à la lutte contre le changement climatiques,

(100) Voir, G.B.A.D, «Croissance inclusive et verte». Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/topics/poverty-reduction> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(101) La croissance verte se définit «comme la promotion et la maximalisation des opportunités qu'offre la croissance économique à travers le renforcement de la résilience, la gestion rationnelle et durable des actifs naturels, y compris l'accroissement de la productivité agricole, et la promotion des infrastructures durables. En termes plus simples, la croissance verte offre des occasions de prendre aujourd'hui les décisions de développement appropriées qui permettront de protéger les ressources naturelles tout en garantissant leur disponibilité demain». G.B.A.D, «La croissance verte en Afrique. Assurer la transition du continent africain vers la croissance verte», Guide introductif pour comprendre le Cadre de la BAD pour la croissance verte. Disponible en PDF sur le site: https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Guide_introductif_pour_comprendre_le_Cadre_de_la_BAD_pour_la_croissance_verte.pdf [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

comme moyens pour atteindre l'Agenda 2030 de développement durable et aussi l'Agenda 2063.

En effet, en se référant au vaste concept du développement durable, *«le modèle de croissance verte offre une voie qui vise à atteindre des objectifs de croissance et de développement de manière plus efficace, durable et résiliente»*⁽¹⁰²⁾.

En Afrique, assurer et renforcer la sécurité alimentaire qui est intimement liée à la prospérité économique et au développement durable, sont des objectifs prioritaires de la B.A.D. Même en l'absence d'une approche unique et universellement reconnue applicable aux pays africains, la promotion de la croissance verte en Afrique implique la réponse aux défis de développement non seulement actuels mais aussi futurs. *«Cela doit se faire sans emprunter des voies qui appauvrissent le capital naturel de l'Afrique et laissent les économies et les moyens de subsistance plus vulnérables au changement climatique et à d'autres risques environnementaux, sociaux et économiques»*⁽¹⁰³⁾.

326

En surplus, le programme de croissance verte en Afrique reconnaît que *«le développement a évolué et que les processus doivent être adaptés en conséquence»*⁽¹⁰⁴⁾. Cela nécessite des investissements qui entraîneront un développement supplémentaire et de l'emploi, en plus des biens et services essentiels comme la nourriture, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que l'énergie. Dans les pays industrialisés, un programme de croissance verte se concentrera probablement sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tandis que dans les nations africaines, l'accent est mis sur le soutien d'une croissance rapide et la diminution de la pauvreté tout en prévenant des dommages environnementaux onéreux.

(102) G.B.A.D, «La croissance verte». Disponible sur le site: <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-growth-initiative/background> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

(103) *Ibid.*

(104) G.B.A.D, «La croissance verte en Afrique. Assurer la transition du continent africain vers la croissance verte», *op. cit.*

Ainsi, dans le but de mieux exploiter la dynamique économique récente en Afrique, il faut trouver le juste équilibre entre les risques pour le développement à moyen et à long termes, le renforcement de la résilience des processus de croissance aux chocs extérieurs et il faut également assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles, notamment dans un contexte de crise climatique et de croissance démographique⁽¹⁰⁵⁾.

Sur un autre plan, les systèmes alimentaires ont un impact considérablement négatif sur l'environnement, du moment qu'ils représentent la principale cause de la perte de la biodiversité, de la pollution de l'eau et de la déforestation. Toutefois, le changement climatique et la dégradation de l'environnement représentent à leurs tours des risques importants pour les systèmes alimentaires⁽¹⁰⁶⁾. Dans ce sens, il est nécessaire que les systèmes alimentaires se transforment dans le but de réduire leur impact environnemental et d'aider à la création de régimes alimentaires plus durables, tout en développant une résilience face aux changements climatiques et à un environnement naturel plus précaire.

Ainsi, pour garantir la pérennité et l'adaptation climatique des systèmes alimentaires, il est nécessaire d'incorporer de nouvelles stratégies dans l'élaboration des politiques, notamment en associant les habitudes alimentaires à la santé humaine et à la durabilité envi-

(105) Par exemple au Le Mozambique s'est engagé sur la voie de la croissance verte, et ce «*en adoptant une approche progressive décrite dans une feuille de route pour l'économie verte. Sa vision est de faire du Mozambique un pays inclusif, à revenu intermédiaire d'ici 2030, fondé sur la protection, la restauration et l'utilisation rationnelle du capital naturel et des services écosystémiques, afin de garantir un développement durable, inclusif et efficace, dans les limites planétaires. La feuille de route décrit une série d'interventions qui mettent d'abord l'accent sur l'élaboration d'un plan d'action pour la croissance verte, la formulation d'un cadre de mise en œuvre intégré et des consultations publiques*». *op.cit.*

(106) Voir, Secrétariat du Club du Sahel et Afrique de l'Ouest (CSAO) & OCDE, «*Transformations des systèmes alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest: implications pour les populations et les politiques*», *op.cit.*, p. 10.

ronnementale, tout en mettant en place des approches d'intensification durable adaptées aux contextes locaux.

L'exploitation des technologies ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services et instruments climatiques, comme les systèmes d'alerte anticipés et les assurances contre les aléas, représentent des investissements essentiels qui contribueront à rendre les producteurs et le système alimentaire dans son ensemble plus durables et résilients.

De surcroît, afin d'assurer une transformation durable des systèmes alimentaires en Afrique il faudra essentiellement mettre l'accent sur le développement rural et sur le développement des secteurs agricole et alimentaire, afin de rendre ces secteurs plus efficaces et plus compétitifs. Cette transformation permettra d'exploiter les marchés régionaux et mondiaux et de répondre aux besoins nutritionnels et aux préférences alimentaires tout en préservant la base des ressources environnementales.

328

Par ailleurs, à cause de la nature complexe des systèmes alimentaire *«il convient d'élaborer des approches politiques non compartimentées pour plus d'efficacité»*⁽¹⁰⁷⁾. Autrement dit, au-delà des politiques de sécurité alimentaire axées sur l'agriculture et la nutrition, il est nécessaire de tendre vers l'intégration des compromis et des parties tierces pour créer des synergies. Ceci crée un environnement favorable à l'innovation, qui donne aux différentes parties prenantes la possibilité d'élaborer des solutions politiques et techniques novatrices et uniques.

En fait, si l'intégration de l'innovation et de l'apprentissage contribuera au perfectionnement des politiques élaborées sur le long terme. À court terme, *«l'encouragement d'indicateurs additionnels*

(107) Voir, «Décloisonner: innover pour transformer les systèmes alimentaires en Afrique», Rapport du panel de Malabo Montpellier, 2021, p.1. Disponible en PDF sur le site: https://akademiya2063.org/publications/mamo/FR/Connecting%20the%20Dots/Food-Systems_Report_2021_FR.pdf [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

et auxiliaires dans le contexte du processus de P.D.D.A.A. facilitera de conserver l'élan issu du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021»⁽¹⁰⁸⁾.

Dans cette optique, un plan d'action a été mis en place en s'appuyant sur les expériences du Ghana, du Malawi, du Maroc et du Rwanda pour mettre en évidence certains éléments clés de leur réussite, notamment:

- ↳ La coordination multisectorielle et multipartite entre les différents ministères dans le but de refléter l'interconnexion des secteurs qui interviennent dans la transformation des systèmes alimentaires.
- ↳ La fourniture des données probantes ainsi que des directives pour soutenir l'expérimentation et l'innovation des politiques et des capacités scientifiques de manière à susciter un vaste changement des systèmes alimentaires.
- ↳ L'institutionnalisation du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage pour plus d'efficacité en termes de planification et de mise en œuvre.
- ↳ L'intégration de la transformation des systèmes alimentaires dans des visions à long termes ainsi que dans les programmes nationaux de croissance et de développement.
- ↳ L'affinement des indicateurs tirés du revue biennale du P.D.D.A.A de manière à refléter la complexité des systèmes alimentaires⁽¹⁰⁹⁾.

Par ailleurs, bien que la stratégie basée sur la transformation des systèmes alimentaires est donnée des résultats considérables, cela n'empêche qu'elle doit être renforcée par la promotion des systèmes alimentaires durables et par conséquent garantir la sécurité alimentaire en Afrique.

(108) «Décloisonner: innover pour transformer les systèmes alimentaires en Afrique», *op.cit.*, p. 3.

(109) Voir, *Ibid*, pp. 3-6.

B. La promotion des systèmes alimentaires durables pour une Afrique prospère

Devant la complexité des systèmes alimentaires ainsi que leurs transformations actuelles, une meilleure compréhension des facteurs de l'insécurité alimentaire, de leurs différentes interactions et implications est une étape nécessaire afin de promouvoir des systèmes alimentaires durables et résilients.

En effet, selon les termes de la Coalition contre la faim un système alimentaire durable est un système qui *«garantit le droit à l'alimentation et respecte les principes de la souveraineté alimentaire. Il permet à tous et à toutes, partout dans le monde, de disposer d'une alimentation saine et suffisante à un prix accessible, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la souveraineté alimentaire des générations futures»*⁽¹¹⁰⁾.

330

Dans ce cadre, les États doivent agir sur certains éléments clés qui guident l'avenir des systèmes alimentaires en accordant une attention particulière aux questions sociales et environnementales, à travers la mise en place, tant sur le plan des politiques locales que régionales, des initiatives ou des solutions qui assurent la durabilité et la résilience des systèmes alimentaire à travers des approches ancrées dans la participation et l'autonomisation.

Ainsi, parmi ces initiatives on constate l'encouragement de l'agroécologie, le renforcement des chaînes de valeurs, la promotion des régimes alimentaires sains et équilibrés, le renforcement des capacités des agriculteurs et des producteurs, la formation des agriculteurs, l'augmentation des rendements de productivités, l'investissement dans la recherche et l'innovation, l'adoption des politiques publiques favorables et l'encouragement des partenariats.

(110) Coalition Contre La Faim, «Systèmes alimentaires durables au Sud Obstacles et pistes pour relever le défi», Position paper, juin 2019, p. 4.

L'ensemble de ces initiatives peuvent être résumées dans l'adoption d'une approche agroécologique et des politiques publiques favorables.

L'encouragement de l'Agroécologie⁽¹¹¹⁾ est aujourd'hui considéré comme une solution prometteuse non seulement pour répondre aux défis alimentaires de l'Afrique et dans le monde, mais également pour concrétiser les engagements internationaux en matière alimentaire et environnementales, notamment les ODD de l'Agenda 2030 et les trois Conventions de Rio, adoptées au Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, à savoir la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

En effet, l'agroécologie englobe une approche holistique et intégrée, intitulée «*Une seule santé*» (One Health), qui considère que la santé humaine, animale et environnementale sont interdépendantes et que leurs problèmes sont interconnectés d'où elles ne doivent pas être traitées séparément⁽¹¹²⁾.

(111) L'agroécologie peut être définie comme «*une approche intégrée, qui englobe toutes les étapes de la filière agroalimentaire, de la production à la consommation, et qui possède des dimensions écologiques, socioculturelles, technologiques, économiques et politiques. Elle a vu le jour en tant que science et comprend désormais des pratiques agricoles ainsi qu'un mouvement social. Ces différentes références et son caractère transformatif ont été consolidés en juillet 2019 par le Groupe international d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition sous la forme de 13 principes agroécologiques*». Ainsi, ces principes sont comme suit: Equité ; Participation ; Connectivité ; Synergies ; Biodiversité ; Valeurs sociales et traditions alimentaires ; Santé animales ; Santé des sols ; Réductions des intrants ; Recyclage ; Gouvernance des terres et des ressources ; Diversification économique ; Co-création des connaissances. GIZ, «L'agroécologie», Projet sectoriel de développement rural, Juillet 2023, p. 1.

(112) *Ibid.*, p. 2.

S'agissant en fait d'une solution qui contribue, à travers l'ensemble de ses principes, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en prenant en considération les particularités locales de chaque pays et en s'associant aux technologies modernes et aux développements scientifiques. Elle promeut, ainsi, des systèmes alimentaires innovants, flexibles et respectueux, elle apporte des solutions adaptées aux différentes crises qui font face à la sécurité alimentaire tels que la perte de la biodiversité et la malnutrition, comme elle se base sur une approche globale et intégrée des producteurs agricoles aux consommateurs, et ce à travers la valorisation du métier de paysan notamment au niveau des jeunes et des femmes.

Certes, l'agroécologie peut conduire à des résultats et des solutions concrètes et efficaces, tant pour l'environnement que pour les êtres humains et les États, qui devraient être partagées et diffusées à grande échelle. En effet, elle œuvre pour des écosystèmes sains, une indépendance vis-à-vis des intrants externes, un savoir culturel et technologique moderne, des opportunités de revenus plus importantes pour les jeunes et les femmes, un accès et une utilisation efficace des ressources à travers le rapprochement des producteurs et des consommateurs et une économie circulaire, des fermes et des collectivités diversifiées et résiliente, une alimentation saine et nutritive et une souveraineté alimentaire. Ceci conduira bien évidemment à des situations de sécurité alimentaire pérennes⁽¹¹³⁾.

Dans cette perspective, aujourd'hui on constate une prise en considération importante de l'agroécologie au niveau des débats internationaux sur «*les systèmes agroalimentaires pérennes*». Ainsi en septembre 2021 le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a connu la création de la Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie appelée Coalition pour l'Agroécologie. Cette coalition est «*un forum d'échange et de partage des expériences, des connaissances sur la mise en œuvre,*

(113) Voir figure n°2 dans GIZ, «L'agroécologie», *op.cit.*, p. 2.

de financement et de soutien aux approches agroécologiques»⁽¹¹⁴⁾. Environ deux ans après sa création, elle implique plus de 50 pays et 110 organisations, la FAO et l'UA⁽¹¹⁵⁾.

Par ailleurs, la promotion des systèmes alimentaires durables en Afrique exige la mise en œuvre des politiques publiques favorables et adaptées qui vont au-delà du seul secteur agricole, du moment que les politiques agricoles sont aujourd'hui incapables de répondre aux défis imposés par les systèmes agricoles du fait qu'ils sont souvent «*contre-productifs*» selon l'OCDE.

Dans cette perspective, il est inévitable d'ajuster les politiques publiques aux nouvelles exigences des systèmes alimentaires. Ainsi, les éléments clés du processus d'ajustement consiste à faire des ajustements réguliers aux politiques existantes, élaborer des politiques plus cohérentes et déployer plus d'effort dans la mise en place de ces politiques sur le terrain. Ce processus implique également la recherche des compromis et des synergies entre les différents acteurs, particulièrement avec les acteurs non traditionnels dont les maires, les urbanistes, les chercheurs spécialisés, les associations professionnelles qui conçoivent et gèrent les infrastructures de marchés et les ministères de la santé et de l'environnement. Ces politiques doivent également contribuer à l'augmentation du niveau d'investissement public et soutenir la recherche scientifique en matière alimentaire et la création d'emplois inclusifs.

En outre, il est essentiel de veiller à la cohérence des différentes politiques publiques en Afrique. «*Cette cohérence doit être assurée à la fois en intersectorielle, mais également entre différents éche-*

(114) GIZ, «L'agroécologie», *op.cit.*, p.2

(115) Voir, FAO, Plateforme des connaissances sur l'agroécologie, «Une coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie: un résultat majeur du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires», 2021. Disponible sur le site: <https://www.fao.org/agroecology/database/detail/fr/c/1447483/> [Consultable en ligne le 20 mai 2025]. Vous pouvez consulter le site officiel de la Coalition sur: <https://agroecology-coalition.org/> [Consultable en ligne le 20 mai 2025].

lons de la gouvernance (locale, nationale, régionale et internationale)»⁽¹¹⁶⁾.

En effet, les politiques publiques en matière agricole et alimentaire doivent être particulièrement compatible avec celles en matière sanitaire et environnementale en prenant en compte d'une manière holistique tous les déterminants de la sécurité alimentaire en Afrique. Ces politiques doivent, bien évidemment favoriser la prévention ce qui nécessite la détention des moyens plus important, au niveaux matériel et opérationnel, concrètement adaptés aux besoins et aux exigences alimentaires africaines et réalisables sur le terrain⁽¹¹⁷⁾.

Pour finir, on peut dire que l'Afrique est exposée un énorme défi: nourrir, loger et assurer une vie saine à une population croissante tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. Ainsi, l'Afrique dispose des connaissances nécessaires pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients, cependant la tâche n'est pas assez facile, elle nécessite des nouvelles réflexions, des approches holistiques et intégrées, des capacités plus accrues, une réelle volonté politique et une action tant individuelle que collective afin de garantir la sécurité alimentaire pour tous en tout temps.

(116) Salagro et Réseau action climat France, «Politiques publiques: pour une alimentation bénéfique à la santé de tous et au climat», Cahier de Recommandations, octobre 2019, p. 6.

(117) Voir, *Ibid*, pp. 6-8.